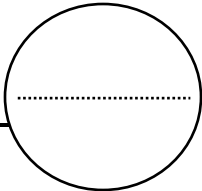




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 7 juillet 2026

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 7 juillet 2026 à compter de 19h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, J0L 1H0, Hemmingford.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Corey Young, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme. Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont également présents

Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

3-DÉLÉGATION

4A-PAIEMENT DE LA FORMATION REÇUE DE LA FQM POUR LE NOUVEAU LOGICIEL CIM

- Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a offert une formation concernant le nouveau logiciel CIM;
- Attendu que cette formation a été suivie par le personnel municipal afin d'assurer une bonne utilisation du logiciel;
- Attendu qu'une facture a été reçue pour les frais liés à cette formation;
- Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de cette dépense;

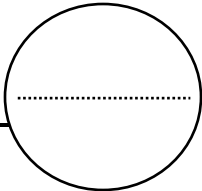
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents : que le conseil municipal autorise le paiement de la facture transmise par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement à la formation reçue pour le nouveau logiciel CIM au montant de 4025\$ plus les taxes tel que budgété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

4B-RAPPORT ANNUEL 2025 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 315-3 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt, par la Directrice générale et greffière-trésorière, du rapport annuel 2025 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle – Règlement numéro 315-3, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (CM).

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 7 juillet 2026

2026-07-204

4C-DÉSIGNATION DE LA FIRME COMPTABLE EXTERNE POUR L’AUDIT 2026

Attendu que le mandat de vérification financière est confié à LLG CPA Inc. pour l'exercice financier 2026 conformément à l'article 966 du Code municipal ;

Attendu que ce mandat comprend la préparation des rapports nécessaires aux différents programmes de subventions gouvernementales et la certification ;

Attendu que les coûts reliés à ce mandat seront inclus dans le budget 2026;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat de vérification pour l'exercice financier 2026 à LLG CPA Inc. conformément à l'article 966 du Code municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-07-205

4D - EMBAUCHE D’UN EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL

Attendu que la municipalité a un besoin de remplir un poste à temps partiel afin de répondre aux besoins du service de voirie et du centre récréatif;

Attendu que le conseil municipal juge nécessaire de pourvoir ce poste pour assurer le bon fonctionnement des activités municipales;

Attendu que Sébastien Bertrand, possède les qualifications et les compétences requises pour occuper ce poste;

En conséquence et résolu à l’unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal du Village de Hemmingford autorise l'embauche de Sébastien Bertrand à titre de journalier, à temps partiel, à compter du 22 juin 2026;
- D’accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois ;
- Que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-07-206

4E- CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRES DU CONSEIL DU 4 AOÛT AU 11 AOÛT 2026

Attendu que la séance ordinaire était initialement prévue le 4 août 2026;

Attendu qu’ en raison de la période de vacances des employés municipaux, il y a lieu de reporter cette séance au 11 août 2026;

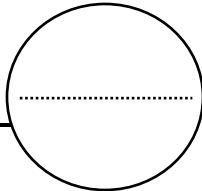
Attendu que le conseil trouve opportun de fixer la tenue de cette séance au 11 août 2026;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers :

- de reporter la séance ordinaire initialement prévue le 4 août 2026 au 11 août 2026 ;
- Que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à donner l’avis public requis conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 7 juillet 2026

6A-RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Pascale Giroux, Directrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de juin 2026.

6B – RÉPARATION DE LA PORTE DE GARAGE

- Considérant qu’ il y a eu un petit accident avec la porte de garage et que les deux panneaux du bas doivent être changés pour que celle-ci fonctionne bien sans être obligé de tenir le bouton fermer la porte automatique;
- Considérant que l’appel de service pour venir faire une soumission et faire la tentative de réparer l’enlignement des yeux magiques pour que l’ouvre-porte fonctionne bien n’a pas été un succès par Portes RSM;
- Considérant que le coût de l’appel de service est de 528,00\$ plus les taxes applicables, cependant ce montant sera déductible si vous choisissez de faire le changement des deux panneaux ou de la porte complète;
- Considérant que le modèle de la porte n’existe plus vous pourrez avec deux panneaux d’un style différent au coût de 2 514,89\$ plus les taxes applicable installation incluse ou vous pouvez faire l’achat avec installation d’une nouvelle porte de garage et coupes-froid neufs au coût de 3 314.83\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers de faire l’achat avec installation d’une nouvelle porte de garage et coupe-froid neufs au coût de 3 314.83\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

7A RAPPORT DE L’OPÉRATEUR DE L’EAU POTABLE

La consommation de l’eau potable a été de 82 023 gallons par jour durant le mois de juin. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l’eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B RAPPORT DE L’OPÉRATEUR DE L’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l’assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

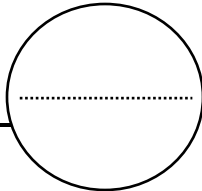
7C-ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE SULFATE D’ALUMINIUM LIQUIDE (48%) 2° COMMANDE

- Attendu que la consommation d’alun serait environ 7200 litres / saison soit : (9612 kg);
- Attendu qu’il sera nécessaire de recevoir la deuxième livraison de 3600 litres en vrac avec pompe de transfert pour rencontrer la demande d’alun liquide vers le début août;
- Attendu que la compagnie Univar nous a soumis le prix incluant le transfert par pompe pour 3 totes de 1300 kg au coût de 0.95\$/kg. Ceci est au prix du marché du moment pour cette deuxième livraison de l’année et ce prix peut augmenter légèrement selon le coût du marché lors de la livraison en août.

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers d’autoriser l’achat de sulfate d’aluminium liquide chez Univar pour un montant maximal de 4 500\$ plus les taxes tel que budgété.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 7 juillet 2026

9A RAPPORT D’ INSPECTION MUNICIPALE

Mme Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de juin 2026.

Nombre de permis émis délivrés:	10
Valeur des travaux :	359 100\$

9B-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 296-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 296 DE RÉGIE INTERNE DES PERMIS ET CERTIFICATS

- Considérant que le règlement des permis et certificats 296 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;
- Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford désire exiger une preuve de remplissage des piscines afin de préserver sa capacité de desserte en eau potable;
- Considérant qu’ un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juin 2026;
- Considérant que conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l’examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité que le conseil adopte le Règlement numéro 296-4 modifiant le Règlement numéro 296, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

9C-AVIS DE MOTION-PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 299-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURE NUMÉRO 299

Un avis de motion est déposé par Jonathan Mailloux, qu’à une prochaine séance du Conseil municipal sera adopté le règlement numéro 299-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 299.

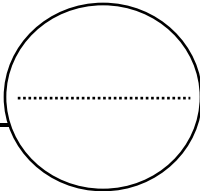
L’objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les dérogations mineures pour tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, a-19.1), notamment en ce qui a trait aux demandes dans un lieu où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l’environnement ou de bien-être général, ainsi qu’aux critères d’évaluation et à la procédure de désaveu de la MRC.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

9D-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-1 AMENDANT LE
RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 299

- Considérant que le règlement sur les dérogations mineures numéro 299 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 20 janvier 2017;
- Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit modifier les dispositions de son règlement numéro 299 afin d’être conforme à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* suite à l’entrée en vigueur de la *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (PL 67) ;
- Considérant qu’ un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juillet 2026;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 7 juillet 2026

Considérant qu’ une assemblée de consultation sera tenue afin d’expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désireront s’exprimer;

Considérant que conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l’examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité que le conseil adopte le projet de Règlement numéro 299-1 amendant le règlement sur les dérogations mineures numéro 299, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-07-212

9E-DEMANDE DE PERMIS DE COLPORTAGE INSIGHT PEST SOLUTIONS QC CORP

Considérant que le service de l’urbanisme et de l’inspection a reçu le 11 juin 2026 une demande de permis à des fins de colportage sur l’ensemble de son territoire;

Considérant que l’entreprise désirant faire du colportage est : Insight Pest Solutions QC Corp une entreprise de la région;

Considérant que l’adoption de la résolution #2022-10-172 le 4 octobre 2022 afin d’adopter le règlement harmonisé de la MRC les Jardins-de-Napierville (*MRC2022 –Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente*) où l’article 6 prévoit des normes sur le colportage et la vente itinérante;

Considérant que la demande de permis de colportage est conforme aux normes prévue au règlement harmonisé de la MRC;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité de refuser par les conseillers la demande de permis pour des fins de colportage par l’entreprise Insight Pest Solutions QC Corp sur l’ensemble du territoire du village de Hemmingford.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-07-213

9F-MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu qu’ il y a un besoin d’assistance technique aux personnes responsables de l’application des règlements d’urbanisme;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l’offre de service #23105, datée du 20 février 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers d’octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d’acheter une banque de 60 heures d’une somme de 6 300\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

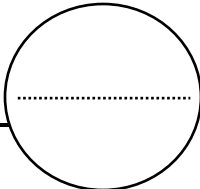
2026-07-214

9G-DEMANDE DE PIIA POUR LE 517, FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

Considérant que les membres du comité consultatif d’urbanisme ont pris connaissance d’une demande de rénovation extérieure pour le 517, Frontière qui est soumise au PIIA;

Considérant que la présente demande de PIIA vise l’approbation pour le retrait de la cheminée visible par l’extérieure en cour latérale gauche;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 7 juillet 2026

- Considérant que la présente demande de PIIA vise à réparer la section du toit où il y avait la cheminée avec un revêtement de tôle de couleur bleu, identique à celui de la résidence existante;
- Considérant que la présente demande de PIIA vise l’approbation du remplacement des fascias et soffites;
- Considérant que la présente demande de PIIA vise à réparer la section du revêtement extérieure où il y avait la cheminée avec un revêtement (déclin de bois, de couleur blanche), identique à celui de la résidence existante;
- Considérant que les rénovations souhaitées s’intègrent bien au bâtiment lui-même et aux bâtiments existants adjacents ;
- Considérant que le projet respecte l’ensemble des critères et des objectifs du plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) no. 298.
- Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme (CCU);

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité d’accepter la demande de PIIA afin de délivrer le permis de rénovation extérieure visant à modifier le 517, rue Frontière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-07-215

9H-DEMANDE DE PIIA - 486, CHAMPLAIN (ENSEIGNE)

- Considérant que membres du comité consultatif d’urbanisme ont pris connaissance d’une demande d’enseigne pour le 486, Champlain qui est soumise au PIIA ;
- Considérant que la présente demande de PIIA vise l’approbation pour ajouter une enseigne (Matériau de métal d’une dimension de 40,5 pouces par 24 pouces avec l’inscription Légion, Filiale / Branch # 244 Hemmingford) en façade du bâtiment principal (situé au 2^e étage entre les deux ouvertures (fenêtres) existantes);
- Considérant que le visuel de l’enseigne demandé projeté sur le bâtiment a été présenté;
- Considérant qu’ il y a déjà présence d’une enseigne sur le mur de la façade du bâtiment principal ;
- Considérant que l’ajout d’une seconde enseigne en conservant l’enseigne déjà existante ne s’intégrera pas bien au bâtiment (aspect trop chargée sur la façade) ;
- Considérant que le projet respecte la plupart des critères et des objectifs du plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) no. 298.
- Considérant la recommandation favorable (en partie) du Comité consultatif d’urbanisme (CCU);
- En conséquence, il est proposé par Corey Young, appuyé par Christopher Hill et résolu à l’unanimité d’accepter la demande de PIIA afin de délivrer le permis d’enseigne pour la propriété du 486, Champlain **conditionnement** au retrait de l’enseigne sur le mur de la façade déjà existante. Au total, seulement une (1) enseigne sur le bâtiment en façade.

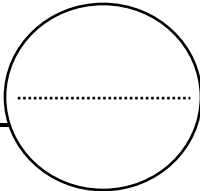
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-07-216

9I-DEMANDE DE PIIA - 479-481, FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

- Considérant que les membres du comité consultatif d’urbanisme ont pris connaissance d’une demande de rénovation extérieure pour le 479-481, Frontière qui est soumise au PIIA;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 7 juillet 2026

- Considérant que

la présente demande de PIIA vise l’approbation pour changer le revêtement extérieur du bâtiment principal (façade) ainsi que la rénovation des balcons déjà existants;
- Considérant que

la présente demande de PIIA vise changer le revêtement extérieur en façade (niveau rez-de-chaussée et 1^{er} étage) pour un revêtement en fibre de ciment verticaux (Couleur bois naturelle) ;
- Considérant qu’

un visuel du revêtement proposé a été présenté ;
- Considérant que

l’apparence des balcons ne seront pas modifiés;
- Considérant que

les contours des ouvertures seront de couleur noire;
- Considérant que

les rénovations souhaitées, en ce qui concerne le changement du revêtement extérieur, ne s’intègrent pas bien avec les bâtiments adjacents existants ;
- Considérant que

le projet respecte la plupart des critères et des objectifs du plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) no. 298.
- Considérant

la recommandation favorable (en partie) du Comité consultatif d’urbanisme (CCU);

En conséquence, il est proposé par Jayne McNaughton , appuyé par Corey Young et résolu à l’unanimité d’accepter la demande de PIIA afin de délivrer le permis de rénovation extérieure pour la propriété du 479-481, rue Frontière **conditionnement** à ce que le revêtement en fibre de ciment verticaux soit de couleur blanche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-07-217

10A- DON S.O.S. VIOLENCE CONJUGALE

- Attendu que

S.O.S. violence conjugale offre un service essentiel d’écoute, de soutien, d’information et de référence aux personnes touchées par la violence conjugale;
- Attendu que

cet organisme contribue activement à la sensibilisation, à la prévention et à l’accompagnement des victimes partout au Québec;
- Attendu que

le conseil municipal souhaite appuyer la mission de cet organisme et poser un geste concret de solidarité envers les personnes concernées;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, appuyé par Roy Catto et résolu à l’unanimité par les conseillers de verser un montant de 100\$ du surplus non affecté à S.O.S Violence afin de soutenir la poursuite de sa mission;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-07-218

10B-AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES DE HEMMINGFORD – 2^E PARTIE

- Attendu que

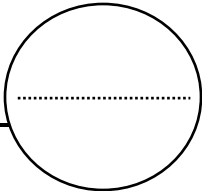
la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d’Archives Hemmingford;
- Attendu que

le montant accordé cette année est de 20 000 \$ payable en deux versements;
- Attendu que

le premier versement a été accordé par résolution #2025-01-013;
- Attendu que

les Archives Hemmingford ont fourni à la Municipalité leurs états financiers de l’année 2025 et les membres du conseil en ont reçu une copie;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 7 juillet 2026

En conséquence, il est proposé par Jonathan Mailloux, appuyé par Christopher Hill et résolu à l’unanimité par les conseillers, ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l’aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclut la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$ et de prendre les fonds tels que budgété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

QUESTIONS DIVERSES

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 JUILLET 2026

Considérant que Mme Annick Brunet la Directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 7 juillet 2026, soit dans le budget 2026, ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé par Lucie Bourdon, appuyé par Christopher Hill et résolu à l’unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 3 juin au 7 juillet 2026 soient acceptés au montant de 313 109.34 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 7 juillet 2026 soient payés au montant de 23 111.84 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l’unanimité que la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

Drew Somerville,
Maire.

Annick Brunet
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026.